

Délibération 2026-018

Désignation des délégués DECOSET

L'an deux mille vingt-six, le neuf Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 3 Avril 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Pierre CRESUT a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

M. Jean-Marc DUMOULIN

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents -25 | Pouvoirs - 01 | Membres absents – 01

Exposé

Syndicat intercommunal, Decoset assure le traitement des déchets ménagers pour 149 communes en périphérie toulousaine, dont celles du territoire Val'Aïgo (excepté la commune de Buzet-sur-Tarn).

A ce titre, la Communauté de Communes doit y élire **2 délégués**.

En application de l'article L2121-2 du Code général des Collectivités Territoriales, et contrairement à l'élection du Président et des membres du bureau, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Sont candidats :

M. Thierry ASTRUC
M. Cédric MAUREL



Madame la Présidente demande s'il peut être procédé au vote à main levée, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire décide :

- **De proclamer** Messieurs Thierry ASTRUC et Cédric MAUREL, élus délégués de DECOSET ;
- **De mandater** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Caroline VILLA



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 13 AVR. 2026